|  |  |
| --- | --- |
| Logo ICO simple**BULLETIN D'INSCRIPTION**  vide_greniermairie nanterrecaf 92  **Clôture des inscriptions : 10 juin 2024**  dans la limite des places disponibles  **Centre Social et Culturel Hissez Haut** 17, rue Paul Langevin 92000 Nanterre  : contact@hissez-haut.org ** : 01 47 24 23 07** Samedi 15 juin 2024 de 8h à 18h (Installation à partir de 6h30)Place Maréchal Foch (Place du Marché/Centre-Ville)  300 exposants **Venez faire de**  **bonnes affaires !** | **NOM - PRÉNOM** :  …………………………………………………………………………………………  **ADRESSE :**  …………………………………………………………………………………………  **TELEPHONE :**  …………………………………………………………………………………………  **MAIL :** ………………………………………………………………………………………  **MÉTRAGE DÉSIRÉ (Maximum 4M) : 2M-15€**     * 1 STAND DE 2 M * 1 STAND DE 4 M   **Vous souhaitez être placé à côté d’un(e) ami(e) dites-le nous et merci de remettre votre inscription dans une même enveloppe :**  ………………………………………………………………………………………………  ………………………………………………………………………………………………    Chaque demande d'inscription sera OBLIGATOIREMENT accompagnée :     * de la fiche d'inscription complétée * de la photocopie d'une pièce d'identité * du paiement du droit d'inscription, par chèque à l’ordre de « HISSEZ HAUT». * d’une enveloppe timbrée avec vos noms et adresse |
| **REGLEMENT** |  |
| **ARTICLE 1 :** Le Centre Social et Culturel HISSEZ HAUT organise un vide- grenier le samedi 15 juin 2024 de 8 heures à 18 heures sur la place Maréchal FOCH. Cette manifestation se tiendra avec l’accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.  Les exposants seront accueillis de 6h30 à 8h00 pour leur installation. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l’enceinte de la place du Marché. **Tout emplacement réservé et non occupé à 8h30 sera considéré comme libre et pourra être revendu.**  Chaque exposant doit apporter ses tables et ses chaises.  **ARTICLE 2 :** L’association se réserve le droit de vérifier le contenu de chaque stand et faire remballer tout objet non-conforme au règlement. En cas d'annulation, l’exposant est tenu de prévenir le Centre Social au plus tard **72 heures** avant le vide-grenier pour pouvoir être remboursé. Le remboursement sera effectué dans le délai d'un mois. Si vous ne nous prévenez pas à temps, il n’y aura aucun remboursement.  En cas d’absence d’un exposant, il ne sera effectué aucun remboursement.  En cas d’annulation par l’organisateur (cas de force majeur), les remboursements s’effectueront dans le mois qui suit l’évènement. Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.  **ARTICLE 3 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s’engagent à ne pas proposer à la vente des objets dangereux ou dont le commerce est illicite. Est donc interdite la vente d’alcool, d’armes et munitions, de matières dangereuses, d’animaux vivants, de cigarettes et de CD et DVD gravés par des particuliers. Pas de stand d’articles neufs, de bonbons, d’alimentation, de boissons. **Le vide-grenier est interdit aux professionnels.**  Chaque exposant est responsable de son stand et doit en assurer la surveillance pendant la journée. | L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.  L’organisateur n’interviendra pas en cas de litige entre vendeur et acheteur.  L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.  **Article 4** : **Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur place à la fin de la journée.** L'exposant s'engage donc à ramporter les invendus ou à les mettre dans les bennes prévues à cet effet. Des sacs poubelles sont mis à disposition. Tout « pollueur » identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes et sera exclu de toute autre manifestation de ce type  **Article 5** : L'exposant s'engage à présenter aux autorités compétentes, le jour de la manifestation, sa carte avec le numéro d’emplacement fournie lors de son inscription.  **Article 6** : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.  **Je déclare connaître le règlement de la manifestation. Je m’engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette autorisation qui m’est consentie à titre personnel et individuel.**  Je soussigné Mme, M ………………………………… atteste sur  l’honneur ma non-participation à plus de deux brocantes (y compris celle-ci) dans l’année.  Fait à ……………………… le………………………  SIGNATURE  (Précédée de la mention « lu et approuvé ») |